



# Le trophée « Lycée Champollion de FIGEAC » Règlement

**VAINQUEUR CF 2010**

COLLEGE ACHILLE GRONDIN	ST JOSEPH	REUNION
-------------------------	-----------	---------

## **Article 1 :**

Le lycée Champollion de FIGEAC de l'académie de TOULOUSE confie à l'UNSS un trophée qui devra récompenser la meilleure équipe d'établissement dans le cadre du championnat de France UNSS de lutte par équipe.

Ce trophée, véritable objet d'art, a été conçu et réalisé par des élèves de cet établissement.

## **Article 2 :**

La commission mixte nationale de lutte réunie le 14 Mai 2008 à CLUSES décide d'attribuer le trophée à l'une des cinq équipes championnes de France UNSS dans les catégories d'âge suivantes : minime garçons, cadets, juniors/seniors garçons et minimes et cadettes filles.

## **Le départage de ces trois équipes se fera sur les critères suivants :**

Le plus grand nombre de victoire sur l'ensemble de la compétition au prorata du nombre de rencontres

*Si une égalité subsiste, prendre en compte successivement :*

1. Le plus grand nombre de points de classement sur l'ensemble de la compétition au prorata du nombre de rencontres
2. Le tomber le plus rapide sur l'ensemble de la compétition

## **Article 3 :**

L'établissement scolaire dont l'équipe a gagné le trophée, le garde en dépôt, sous la responsabilité du Chef d'établissement, jusqu'au championnat de France UNSS de l'année suivante où il sera remis en jeu.

## **Article 4 :**

L'établissement scolaire dont l'équipe a gagné le trophée, s'engage à :

1. Faire graver le nom de son établissement, sa ville et l'année scolaire correspondante suivant les caractéristiques qui lui seront indiquées par l'UNSS.
2. Restituer au service régional UNSS de son académie le trophée un mois avant la date du championnat de France UNSS de lutte.